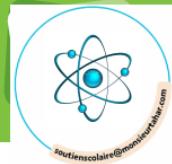


Les externalités



Les externalités sont une défaillance du marché car elles ne font pas l'objet de transactions économiques. Ainsi, les externalités négatives ont des effets sur le marché et un coût difficile à mesurer.

I | Les externalités

1 | La notion d'externalités

- On définit les externalités comme les effets de l'action d'un agent économique sur le bien-être d'autres agents non pris en compte par le marché.
- Ces effets peuvent être positifs (externalités positives) lorsque ces externalités améliorent le bien-être d'un agent ou négatifs (externalités négatives) si le bien-être de l'agent s'en trouve diminué.

Mot clé

En économie, le **bien-être** mesure la satisfaction d'un individu ou d'une collectivité.

2 | Exemples d'externalités négatives

- La **pollution** est un exemple d'externalité négative : son coût est supporté par les communautés qu'elle touche, non par le pollueur.
- On distingue plusieurs types de pollution. La pollution atmosphérique est liée au rejet de substances nocives dans l'air. La pollution de l'eau a des conséquences sur la faune, la flore et la qualité de l'eau. La pollution des sols est liée à l'utilisation d'engrais et de pesticides.
- La **consommation de certains produits** (tabac, alcool) peut être considérée comme une forme d'externalité négative.

II | Les effets des externalités négatives

1 | Externalités négatives et marché

- L'existence d'externalités négatives constitue une défaillance du marché car **le prix de marché ne constitue plus une information parfaite** pour les agents économiques, le coût de la production étant sous-estimé et le profit surestimé. Dès lors, l'équilibre de marché n'est plus optimal.

- Dans une optique libérale, il est possible de réguler les externalités négatives par le marché. C'est le cas avec la création du **marché de quotas d'émission** de gaz à effet de serre (GES).

Mot clé

Sur le **marché de quotas d'émission** de gaz à effet de serre, les entreprises s'échangent des droits d'émission de GES.

2 Les coûts des externalités négatives

- Les externalités négatives font apparaître deux types de coûts : les **coûts individuels** et les **coûts externes** ; la somme de ces deux coûts est le coût social. Par exemple, le coût social de la pollution due aux transports comprend le coût privé supporté par l'usager du transport et le coût externe (pollution, accidents, etc.).
- Il est difficile de mesurer le **coût social** des externalités négatives car le prix de marché ne permet pas de le faire. Cependant, pour la pollution, on peut estimer deux types de coûts : les coûts externes et l'impact sur les finances publiques.
- Les **coûts externes** incluent les décès prématures, les pertes de qualité de vie et les pertes de production. Les effets sur les finances publiques mesurent le coût des soins des malades, le coût des recherches publiques et de la prévention, et les économies attendues du fait du non-versement des retraites des personnes décédées. Cependant, les méthodes de mesure de ces coûts sont diverses et sujettes à débat.



L'ESSENTIEL

Définition :

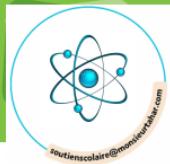
Effets de l'action d'un agent économique sur le bien-être d'autres agents, ces effets n'étant pas pris en compte par le marché

Les externalités

Deux catégories :

- externalités positives : amélioration du bien-être d'un agent
- externalités négatives : diminution du bien-être d'un agent (ex. : pollution)

Les biens collectifs et les biens communs



Dans une économie de marché, tous les biens produits ne peuvent être échangés sur le marché. C'est le cas des biens collectifs et des biens communs, dont les caractéristiques constituent des défaillances du marché.

I | Les biens collectifs

1 Les biens collectifs s'opposent aux biens privés

- L'économiste américain Paul Samuelson (1915-2009) distingue les biens selon deux critères : l'**exclusion** et la **rivalité**. L'utilisation de ces deux critères, reprise et complétée par d'autres économistes, permet de distinguer les différents types de biens. Ainsi, les biens privés sont excluables et rivaux.
- Selon la définition la plus courante, les biens collectifs sont des biens, mais également des services, qui bénéficient à tous. La consommation d'un tel type de bien par un individu n'empêche pas la consommation par un autre individu (**non-rivalité**), et personne ne peut être exclu de ce bien (**non-exclusion**). On peut prendre comme exemples la Défense nationale ou l'éclairage public.

2 Les biens collectifs, une défaillance du marché

- Un bien collectif est un bien **non divisible** : la quantité disponible de ce bien est entièrement consommée par chacun des consommateurs et un consommateur supplémentaire n'implique pas un coût supplémentaire : le **coût marginal** du bien collectif est nul.

Mot clé

Le **coût marginal** est le coût supplémentaire induit par la production d'une unité supplémentaire d'un produit.

- Aucun consommateur d'un bien collectif ne peut être exclu. Ce principe d'indivisibilité d'usage implique qu'il n'y a **pas de compétition entre les consommateurs** pour utiliser le bien.
- L'indivisibilité d'usage d'un bien collectif n'oblige pas les consommateurs à révéler leurs préférences pour offrir un prix. Cette situation incite les consommateurs à adopter un comportement de « **passager clandestin** » car les agents économiques cherchent à bénéficier du bien collectif sans contribuer à leur financement.

II Les biens communs

1 Les caractéristiques des biens communs

- Un bien commun est **rival**, contrairement à un bien collectif, mais **non excluable**, à la différence d'un bien privé. Ainsi, les ressources naturelles telles que les ressources halieutiques (ressources vivantes des milieux aquatiques) sont des biens communs : chacun peut les utiliser (non-exclusion) mais leur consommation exclut d'autres consommateurs potentiels (rivalité).
- La notion de « bien commun » dépasse l'analyse économique. En effet, on parle de « commun » lorsqu'on s'intéresse à la façon d'utiliser une ressource et à la manière de la gérer par une communauté. Ainsi, la notion de « commun » est aussi **politique** qu'économique. C'est le cas de l'habitat participatif.

2 Les biens communs et le marché

- En 1968, le biologiste américain Garrett Hardin (1915-2003) publie un article dans lequel il décrit un mécanisme social et écologique qu'il nomme la « **tragédie des communs** ». Selon lui, un bien commun disparaît du fait de sa non excluabilité, sauf si l'est géré par l'État comme un bien collectif ou s'il est privatisé et régulé par le marché.
- La politologue Elinor Ostrom (1933-2012, prix Nobel d'économie en 2009) remet en cause les conclusions de Garrett Hardin. En analysant de nombreuses expériences dans le monde, elle montre que la surexploitation des biens communs peut être évitée **si les utilisateurs s'organisent** pour les gérer.

L'ESSENTIEL

Les biens collectifs

- ▶ biens et services bénéficiant à tous : non rivaux et non excluables
- ▶ défaillance du marché (bien non divisible, pas de compétition)

Les biens communs

- ▶ biens rivaux et non excluables (ex. : ressources naturelles)
- ▶ possibilité d'éviter la surexploitation des biens communs par une gestion organisée (Elinor Ostrom)

L'asymétrie d'information



Sur le marché, le vendeur ou l'acheteur peut avoir une meilleure information dont il tire profit. On parle d'asymétrie d'information. Celle-ci se présente sous la forme de la sélection adverse ou de l'aléa moral.

I | La sélection adverse

1 La notion de sélection adverse : le cas des voitures d'occasion

- Il y a sélection adverse (ou antisélection) sur un marché lorsque l'asymétrie d'information conduit à **éliminer les produits de meilleure qualité**. L'acheteur ne connaît pas bien la qualité du produit qu'il veut acquérir et il peut ne pas l'acheter s'il considère que le **prix** n'est pas un bon indicateur de la qualité du produit.
- Pour illustrer le phénomène de sélection adverse, l'économiste George Akerlof prend l'exemple du marché des voitures d'occasion. L'acheteur peut **douter de la qualité** de la voiture vendue. Si le prix est trop élevé, il s'abstiendra, même si l'automobile est de bonne qualité. Dès lors, sur le marché, le prix moyen est trop faible pour inciter les vendeurs de voitures de bonne qualité à vendre leur bien.

Mot clé

Le prix de marché est, en principe, un indicateur de qualité des produits échangés. Un prix élevé signifie que le produit vendu est de bonne qualité (et inversement).

2 La sélection adverse et l'équilibre de marché

- La situation de sélection adverse existe sur de nombreux marchés. Ceux-ci ne peuvent parvenir à un équilibre de marché satisfaisant car les « mauvais produits chassent les bons », incitant ainsi les acheteurs à se retirer du marché. Dès lors, le fonctionnement du marché conduit à une **situation inefficace**, ou même à la **disparition du marché**.
- Pour répondre à la sélection adverse, le vendeur et l'acheteur peuvent instaurer des moyens pour **rétablissement la confiance** entre eux. Par exemple, le vendeur propose des garanties à l'acheteur, comme le service après-vente. Quant à l'acheteur, il peut s'informer, à partir de données observables, sur le produit vendu ou l'entreprise.

1 La notion d'aléa moral : le cas de l'assurance

- L'aléa moral (ou hasard moral) est la situation d'un agent économique qui, sur le marché, prend un **risque** inconsidéré car il est **certain d'être couvert** contre ce risque. L'aléa moral se distingue de la sélection adverse car, au moment de l'échange, il n'y a pas d'asymétrie d'information.
- L'aléa moral est d'abord apparu dans le domaine des **assurances** : un assuré pouvait augmenter sa **prise de risque** puisqu'il n'allait plus supporter entièrement les conséquences négatives de son comportement (comme l'assuré ne paie pas en cas de problème, il augmente sa prise de risque).

2 Aléa moral et marché

- Dans le cas de l'assurance, l'assureur ne peut contrôler les comportements des assurés, ce qui a pour effet d'**accroître le prix de l'assurance**. Celui-ci ne permet pas une situation d'équilibre optimale. Dans les cas extrêmes, l'aléa moral peut entraîner la disparition du marché.
- L'aléa moral a joué un rôle central dans la **crise financière de 2008**. Aux États-Unis, les grandes banques ont pris des risques importants en accordant des prêts, dits « *subprimes* », à des ménages aux revenus peu élevés. Cette prise de risque des banques a été encouragée par le principe du « **too big to fail** » jouant un rôle essentiel dans l'économie, elles étaient à peu près assurées d'être secourues par l'État si elles se retrouvaient au bord de la faillite.



L'ESSENTIEL

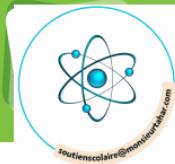
L'asymétrie d'information

La sélection adverse

- élimination des produits de meilleure qualité
- déséquilibre voire disparition du marché
- solution : rétablir la confiance (garanties, SAV)

L'aléa moral

- définition : prise de risque d'un agent économique sur le marché
- effet : augmentation du prix des assurances



Les pouvoirs publics sont les institutions chargées de l'administration d'un État ou de collectivités locales. Ils interviennent pour faire face aux défaillances du marché principalement en internalisant les externalités et en fournissant des biens collectifs.

I | L'internalisation des externalités

1 La réglementation

- En présence d'externalités, notamment d'externalités négatives, l'État peut intervenir pour lutter contre leurs effets négatifs. Dans ce cas, l'État a une fonction d'**allocation des ressources**. ► FICHE 4
- Afin de réduire les externalités négatives, les pouvoirs publics peuvent édicter des **règles** et définir les **sanctions** pour les faire respecter. C'est dans le cadre réglementaire que l'on interdit les gaz CFC dans les produits aérosols et limite les émissions de CO₂ pour les automobiles.
- La réglementation peut **améliorer l'information** des agents économiques en cas d'asymétrie d'information. C'est le cas pour les différentes réglementations concernant la comptabilité ou les obligations de certification (par exemple les labels « agriculture biologique »).

2 La taxation

- La taxation représente une mesure fiscale qui a pour conséquence d'accroître le prix des produits polluants. La taxation renvoie au principe du **pollueur-payeur** permettant d'**internaliser l'externalité négative** que constitue la pollution.
- La **taxe carbone** répond à la logique du pollueur-payeur. C'est une taxe ajoutée au prix de vente de produits ou de services émettant des gaz à effet de serre comme le dioxyde carbone (CO₂). Elle touche les carburants fossiles (essence, gazole, gaz, charbon) et les activités qui les utilisent.
- Le **bonus-malus écologique** s'applique aux achats de véhicules. Les acheteurs de voitures polluantes subissent une taxe (malus) renchérisant le coût de l'automobile.

Mot clé

Depuis la loi de 2014, la **taxe carbone** est appelée « contribution climat énergie » (CCE).

II | La fourniture de biens collectifs

1 | La production de biens et services

- Les biens collectifs sont à l'origine d'**externalités positives** : leur production a pour effet d'accroître le bien-être social. Le marché ne pouvant assurer un équilibre optimal dans la production de biens collectifs, c'est l'État qui prend en charge la production de ces biens.
- L'essentiel de la production de l'État concerne des **services non marchands**. Ces services sont gratuits (école), ou vendus à un prix inférieur à la moitié du coût de production (une crèche municipale par exemple).
- L'État dispose d'un pouvoir de contrainte et peut financer la production de biens collectifs par l'**impôt**, plutôt que par les prix.

2 | Les partenariats public-privé (PPP)

- Le PPP est un mode de financement dans lequel une **autorité publique** (État, collectivités locales) fait appel à des **prestataires privés** pour financer et gérer un équipement qui assure un service public. Les PPP se sont multipliés au cours des années car ils permettent à des collectivités locales et à un État de plus en plus endettés de continuer à assumer des investissements et de nouvelles compétences, en les déléguant en pratique au privé.
- Si les gros investissements publics sont transférés au secteur privé sans que les collectivités voient leur endettement augmenter, celles-ci doivent pendant plusieurs années régler un **loyer** ou des frais à leur partenaire privé. Finalement, le coût total de l'investissement peut s'avérer plus élevé pour les collectivités publiques.



L'ESSENTIEL

L'intervention des pouvoirs publics face aux défaillances du marché

L'internalisation des externalités

- fonction d'allocation des ressources de l'État
- moyens : règles, sanctions, information, taxation (taxe carbone)

La fourniture de biens collectifs

- production de biens et services (impôts)
 - externalités positives
- partenariats publics-privés (PPP)